



**BUDGET ANNEXE DE
LA ZAC ERMONT-
EAUBONNE
2023**

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC ERMONT-EAUBONNE 2023

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	4
2. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	4
3. Charges financières (chapitre 66).....	4
4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	4
II. Recettes de fonctionnement.....	5
1. Produits exceptionnels (chapitre 77)	5
2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
3. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	Erreur ! Signet non défini.
III. Dépenses d'investissement.....	6
1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	6
2. Emprunts et dettes (chapitre 16)	6
3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	6
4. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	6
IV. Recettes d'investissement.....	7
1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	7
2. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	7
3. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	7

Introduction

Le BP 2023 du budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

L'équilibre du BP 2023 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 844 666,64	5 844 666,64
Investissement	5 852 364,02	5 852 364,02
TOTAL	11 697 030,66	11 697 030,66

La dette du budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne au 1er janvier 2023 est de 6 332 270,55 €.

I. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	24 500,00 €	18 900,00 €	-22,86%	0,32%
65	Autres charges de gestion courante	5 602 991,07 €	10,00 €	-100,00%	0,00%
66	Charges financières	91 000,00 €	120 000,00 €	31,87%	2,05%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%	0,68%
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	5 665 756,64 €		96,94%
	TOTAL	5 758 491,07 €	5 844 666,64 €	1,50%	100,00%

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2023 sont de 19 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes les honoraires et contentieux pour l'achèvement de la ZAC.

2. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2023 sont de 10 € et concernent des régularisations d'arrondi.

3. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2023 sont de 120 K€ et concernent les intérêts de la dette.

4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 40 K€. Ces dépenses concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

5. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2023 est de 5 667 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2022 reporté en 2023.

II. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	533 133,85 €		9,12%
77	Produits exceptionnels	304 500,00 €	304 500,00 €	0,00%	5,21%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 405 537,14 €	5 007 032,79 €	-7,37%	85,67%
002	Résultat de fonctionnement reporté	48 453,93 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
	TOTAL	5 758 491,07 €	5 844 666,64 €	1,50%	100,00%

6. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrites au BP 2023 sont de 533 K€ et correspondent à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

7. Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels inscrits au BP 2023 sont de 305 K€ et correspondent au boni de liquidation à percevoir dans le cadre de la clôture de la concession.

8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 5 007 K€ et concernent des écritures d'ordre.

III. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
21	Immobilisations corporelles	184 709,00 €	1 331,23 €	-99,28%	0,02%
16	Remboursement des emprunts	3 478 632,00 €	794 000,00 €	-77,17%	13,57%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 405 537,14 €	5 007 032,79 €	-7,37%	85,56%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	0,85%
	TOTAL	9 143 878,14 €	5 852 364,02 €	-36,00%	100,00%

1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2023 sont de 1 331,23 € et correspondent à des frais liés à l'acquisition de terrains à l'euro symbolique.

2. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2023 sont de 794 K€ et concernent le remboursement en capital de la dette.

3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 5 007 K€ et concernent des écritures d'ordre.

4. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2023 sont de 50 K€ et correspondent aux écritures d'ordre pour les études suivies de travaux.

IV. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
024	Produits des cessions	9 050 045,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%	0,68%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	0,85%
001	Solde d'exécution reporté	3 833,14 €	5 762 364,02 €	150230,12%	98,46%
	TOTAL	9 143 878,14 €	5 852 364,02 €	-36,00%	100,00%

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 40 K€. Ces dépenses concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

2. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2023 sont de 50 K€ et correspondent aux écritures d'ordre pour les études suivies de travaux.

3. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)

Le solde d'exécution positif reporté inscrit au BP 2023 est de 5 762 K€. Ce montant constitue l'excédent d'investissement 2022 reporté en 2023.